

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT **N° D2023-110**

Objet : Marché public de travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugey et ses abords
Lot n°3 : Equipements d'éclairage et d'électricité
Modification n°1 : Ajustement des prestations en plus et moins-values par l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n° 2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2022-118 du 29 novembre 2022, attribuant le marché public concernant les équipements d'éclairage et d'électricité constituant le lot n°3 dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugey et ses abords à la Société Lyonnaise d'Eclairage à Rillieux-la-Pape (69) pour un montant total de 242 221,87 € HT, calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et dans la limite d'un montant maximum de 274 000,00 € HT.

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution des travaux, et de diverses modifications notamment du parvis pour la sauvegarde des platanes, du rééquilibrage esthétique et du déploiement de la vidéoprotection en quartier gare, des prestations en plus et moins-values portant sur l'éclairage et les équipements divers sont devenues nécessaires.

CONSIDERANT qu'il convient, par modification n°1, de prendre en compte lesdites prestations en plus et moins-values par l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1, pour un montant total de **38 878,71 € HT**, modifiant ainsi le montant du marché à la somme de **281 100,58 € HT** en application des dispositions prévues aux articles L2194-1-3° et R2194-2 du Code de la Commande Publique.

.../...

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de travaux concernant l'équipements d'éclairage et d'électricité constituant le lot n°3 et ayant pour objet l'ajout de prestations en plus et moins-values par l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1 d'un montant total de 38 878,71 € HT portant ainsi le montant HT du marché à la somme de **281 100,58 € HT** soit une augmentation de **16.05 %**.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 octobre 2023
Publiée le 23 OCT. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 23 octobre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

